

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER LA
PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 279)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Ramos

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en tout temps ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.